

## CONSIGNES POUR L'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR

### PÉRIODE D'INSCRIPTION

La période d'inscription débute **le dimanche 2 avril, à 9 h sur la plate-forme Voilà!**

### PROCÉDURES

- Vous devez accéder à votre DOSSIER CITOYEN et ouvrir une session.
- Sélectionnez l'onglet LOISIRS, cliquez sur ACTIVITÉS et choisissez S'INSCRIRE À DES ACTIVITÉS.
- Suivez les étapes présentées pour effectuer une inscription.
- Avant de conclure la transaction, vous devrez obligatoirement remplir la fiche santé de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité et condition médicale du jeune. **Si vous avez rempli ces questions l'an dernier, il est important de bien relire et mettre à jour vos réponses afin de vous assurer que tout est exact et encore valide. Vous devez le faire pour chacun des enfants à inscrire.**
- Ayez en main votre carte de crédit Visa ou MasterCard afin de conclure la transaction.
- Vous aurez aussi besoin **du numéro d'assurance maladie** des enfants et le **numéro d'assurance sociale** du parent qui désire recevoir le Relevé 24 pour fins d'impôt.
- Lorsque votre inscription sera complétée, un reçu vous sera acheminé par courriel.

### NOTES IMPORTANTES

- Les places sont limitées. Les inscriptions seront traitées ainsi : premier arrivé, premier servi.
- Les enfants doivent obligatoirement avoir débuté leur scolarisation à l'année 2022-2023 pour prendre part au camp de jour et ne pas avoir plus de 12 ans tout au long de ce dernier.
- Le camp de jour est offert en priorité aux enfants des citoyens de Saint-Honoré.
- Il est possible de payer par carte de crédit, chèques ou prélèvements bancaires. Les chèques doivent être libellés au nom de la Ville de Saint-Honoré. Toutefois les frais d'inscription doivent être entièrement **acquittés avant le vendredi 9 juin**. Au-delà de ce délai, l'inscription sera annulée et réattribuée.
- La fiche santé de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est obligatoire et doit être complétée ou mise à jour en ligne au moment de l'inscription. **Dans le cas d'une mise à jour, il est important de vous assurer que les renseignements fournis l'an dernier sont toujours exactes et valides. Vous devez également compléter une fiche santé pour chaque enfant inscrit.**
- Tout besoin particulier pour un jeune nécessitant un encadrement spécifique doit **obligatoirement** nous être communiqué au moment de l'inscription. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit d'annuler une inscription en tout temps.
- Aucune demande de changement de groupe ne sera traitée pendant la durée du camp de jour. Les groupes sont faits de façon aléatoire par notre système informatique selon l'année de naissance de l'enfant.
- La période d'inscription doit être respectée afin d'obtenir une place. La date limite d'inscription est le vendredi **2 juin 2023** selon les places restantes à cette date.

**N'oubliez pas qu'avant de procéder à l'inscription pour le Camp de jour, vous devez créer votre DOSSIER CITOYEN et qu'il doit être approuvé par notre système. De plus, l'enfant à inscrire doit être ajouté à votre dossier familial et recevoir l'approbation avant de procéder à l'inscription.**

Pour plus de détails sur le Camp de jour municipal, consultez le site internet de la Ville de Saint-Honoré.

Si vous éprouvez des problèmes lors de l'inscription ou avez besoin de plus d'informations, vous pouvez joindre la directrice du Service des sports et loisirs au 418 673-3405, poste 2140 ou par courriel à [mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca](mailto:mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca)